



STRATEGIE REGIONALE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2025-2030

*Une ambition pour l'ESS au service de l'économie régionale
et de tous les territoires*

Table des matières

1. Introduction	4
2. L'ESS en Région Centre – Val de Loire : panorama régional et retour sur l'engagement de la Région pour l'ESS	6
A. Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire : une économie fortement présente en Centre – Val de Loire	6
B. Un engagement marqué de la Région en faveur de l'ESS	8
3. Une stratégie élaborée en concertation étroite avec les acteurs de l'ESS pendant l'année 2024	11
4. Une stratégie reposant sur une gouvernance partagée et une évaluation d'impact	12
5. Une stratégie régionale de l'ESS pour renforcer l'ESS et ses pratiques dans toute l'économie et dans tous les territoires	13
AXE I : PARTICIPER A LA TRANSFORMATION DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL ET ENGAGER TOUTE L'ECONOMIE	14
ORIENTATION 1 : INTENSIFIER LES COOPERATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ESS ET LES ACTEURS ECONOMIQUES	15
Mesure 1. Amplifier les créations et reprises d'entreprises sous statut coopératif	15
Mesure 2. Renforcer les coopérations entre les développeurs économiques et les développeurs de l'ESS en mobilisant l'agence régionale DEV'UP	16
Mesure 3. Renforcer les liens de solidarité entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques (démarche RSE, société à mission...) pour développer l'interconnaissance et des projets de coopérations	16
Mesure 4. Inscrire un volet ESS dans chaque convention régionale avec les réseaux régionaux économiques (pôles, clusters, consulaires, agences, ...)	17
ORIENTATION 2 : DEVELOPPER LA TERRITORIALISATION DE L'ESS ET LES PARTENARIATS AVEC LES INTERCOMMUNALITES POUR « FAIRE MOUVEMENT » DANS LA PROXIMITE	18
Mesure 5. Elaborer un parcours de sensibilisation et d'accompagnement à l'ESS pour les collectivités territoriales	18
Mesure 6. Engager les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie, d'une feuille de route ou d'un plan d'actions en faveur de l'ESS	18
Mesure 7. Encourager le déploiement de lieu(x)-totem pour valoriser l'ESS, dont les tiers lieux, à travers le cadre des CRST	18
ORIENTATION 3 : METTRE EN PRATIQUE AUPRES DES JEUNES LA CULTURE DE LA COOPERATION DE L'ESS ET PARTICIPER A FORMER LA PROCHAINE GENERATION	22
Mesure 8. Permettre aux jeunes de vivre de l'ESS par l'éducation populaire, notamment au travers des Coopératives Jeunesse de Services	22
Mesure 9 : Sensibiliser et former les jeunes à l'ESS, avec les établissements scolaires	22
ORIENTATIONS 4 : RENFORCER LES CONDITIONS DE REUSSITE DE L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE	23
Mesure 10. Faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier des acteurs de l'ESS :	23

Mesure 11. Consolider des parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat sous statut ESS	23
Mesure 12 : Sensibiliser aux enjeux transversaux de la transition écologique, de l'égalité femme – homme, du handicap.....	23
Mesure 13. Orienter les entreprises de l'ESS (tout statut confondu) vers les dispositifs régionaux existants de droit commun.....	24
Mesure 14. Créer et animer un réseau régional des investisseurs citoyens solidaires..	24
Mesure 15. Créer et animer une communauté des financeurs publics et privés pour soutenir les initiatives de l'ESS	24
Mesure 16. Créer un dispositif régional d'aide sous forme d'apport en fonds propre avec droit de reprise à destination de structures associatives bénéficiant de fonds européens	25
ORIENTATIONS 5 : DEVELOPPER LES COMPETENCES ET LA PROSPECTIVE DES METIERS	26
Mesure 17. Outiller les entreprises de l'ESS face au défi du recrutement.....	26
Mesure 18. Travailler de façon prospective avec le GIP Alfa Centre et l'ORFE sur 3 filières de l'ESS :.....	26
AXE III : FAIRE EMERGER DES EXPERIMENTATIONS D'INNOVATIONS SOCIALES ECOLOGIQUES ET TERRITORIALES	27
ORIENTATION 6 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES D'INNOVATION ECOLOGIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE	28
Mesure 19. Accompagner la création de fabriques à initiatives	28
Mesure 20. Développer des coopérations économiques territoriales en lien avec des filières économiques (transition, économie circulaire, alimentation, ...) :	28
Mesure 21. Développer la recherche participative autour de l'ESS avec les universités	28
Mesure 22. Encourager des expérimentations d'innovation écologique, sociale et territoriale	29

1. Introduction

Vers une nouvelle Stratégie régionale de l'ESS

La Région Centre-Val de Loire a adopté le **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et l'Internationalisation** (SRDEII) en décembre 2016, qui fixe notamment comme 4ème priorité le développement de l'Economie Sociale et Solidaire. La Région et l'Etat ont mis en place, en lien avec la CRESS, la première conférence régionale de l'ESS le 5 décembre 2016.

L'ESS contribue pleinement à l'économie régionale, avec en 2020¹ **95 100 salariés et 14,2 % des emplois privés de la région**. Le caractère non délocalisable et d'intérêt général de ses activités comme de ses emplois en fait un levier essentiel pour rendre l'économie pérenne, résiliente et soutenable. Ce modèle d'une économie basée sur les besoins des territoires, la coopération et l'innovation sociale est un levier pour créer de nouvelles activités et des emplois tout en répondant aux défis sociétaux qui sont devant nous.

Engagée de longue date pour l'ESS, et notamment dans la vie associative, la Région a formalisé **une première Stratégie Régionale en 2018** suite à l'adoption de la Loi Hamon de juillet 2014 pour fixer les orientations régionales en la matière et encourager d'autres formes d'entrepreneuriat en région Centre-Val de Loire.

Après 7 ans, elle a souhaité en 2025 réaffirmer ses ambitions pour l'ESS avec une nouvelle SRESS. Si le volet ESS du SRDEII concerne uniquement le développement économique des structures de l'ESS, la SRESS s'adresse quant à elle à l'ensemble des acteurs (habitants, acteurs de l'ESS, autres acteurs économiques, collectivités territoriales, etc.) et concerne le développement de l'ESS dans son sens le plus large.

L'ESS, au-delà d'une simple économie, s'impose comme un pilier essentiel de la vie régionale. Elle se situe à la croisée des enjeux économiques, écologiques, sociaux et territoriaux, et joue un rôle central dans la vie des habitants et le développement de notre région. Les activités des structures de l'ESS sont souvent en pointe dans les luttes contre les inégalités et les discriminations sous toutes leurs formes. Présente dans tous les recoins de notre région, ancrée dans la vie réelle, l'ESS fait partie intégrante du quotidien des habitants. Des clubs sportifs aux associations culturelles – musique, théâtre, cinéma –, l'ESS dynamise la vie sociale. Elle apporte aussi des solutions concrètes en matière d'emploi et d'intégration, via l'Insertion par l'Activité Économique, les associations médico-sociales ou plus globalement toutes les associations employeuses. Les banques et assurances mutualistes soutiennent les ménages, les collectivités et les entreprises locales dans leurs projets. Les mutuelles de santé, les EHPAD et les professionnels mutualistes répondent, quant à eux, aux défis cruciaux de la santé publique. Par ailleurs, les coopératives et entrepreneurs collectifs, souvent précurseurs, s'organisent pour répondre à des besoins émergents tout en promouvant des modes de gestion démocratiques.

La crise écologique et climatique menace l'ensemble de nos entreprises, tous secteurs confondus. Avec elle, ce sont l'emploi, la cohésion sociale et territoriale qui risquent d'être ébranlés. Les crises à venir, déjà perceptibles, sont sans précédent dans l'histoire humaine, selon les scientifiques. Face à cela, il est impératif de nous adapter, de renforcer nos capacités de résilience et de transformation.

La Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire s'inscrit dans cette dynamique. La Région, en tant qu'acteur majeur du développement économique et du développement local, a un rôle déterminant à jouer. Les emplois de demain ne seront viables que si nous modifions en profondeur nos modes de production, de consommation et d'organisation. Cela nécessite d'intégrer prioritairement l'adaptation au changement climatique, mais aussi les limites planétaires, dans toutes nos actions. Il ne s'agit plus seulement de limiter les impacts du réchauffement, de la chute

¹ Données INSEE Flores 2020

de la biodiversité ou de la raréfaction des ressources, mais de repenser nos structures économiques et sociales pour les rendre capables de faire face à ces bouleversements.

Les acteurs de l'ESS ont sans surprise fait partie des premiers acteurs qui se sont engagés de multiples façons dans la COP régionale initiée par la Région en 2019 et ont été force de proposition pour des expérimentations locales, des coalitions d'acteurs qui ont travaillé les controverses mais aussi sur l'évolution de politiques publiques.

Les entreprises de l'ESS, particulièrement résilientes en période de crise, montrent une capacité unique à s'ancrer durablement dans les territoires et à résister aux délocalisations. Elles sont des alliées incontournables pour construire une économie plus solidaire, écologique et coopérative.

L'ESS, avec ses pratiques démocratiques, son ancrage territorial et des principes de solidarité et d'utilité sociale, offre des solutions concrètes pour accompagner ces mutations et trace les chemins qui ouvrent la voie vers un autre modèle de développement dans nos territoires.

Les jeunes sont d'ailleurs aujourd'hui particulièrement attentifs au sens des emplois et des entreprises vers lesquelles ils se tournent, aux voies d'émancipation qui leur sont ouvertes dans un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les jeunes ont un engagement fort, mais différent de leurs aînés. Le Conseil Régional de la Jeunesse en a témoigné à de nombreuses reprises.

2. L'ESS en Région Centre – Val de Loire : panorama régional et retour sur l'engagement de la Région pour l'ESS

A. Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire : une économie fortement présente en Centre – Val de Loire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures économiques dont le fonctionnement repose sur des principes de **solidarité**, **d'équité** et **d'utilité sociale**. Ces structures incluent des coopératives, des mutuelles, des associations et des fondations. L'ESS se distingue par une gouvernance démocratique, où les décisions sont prises de manière collective et participative, et par une gestion qui privilégie la réinjection des bénéfices dans l'activité plutôt que la recherche de profit individuel. L'ESS vise à concilier performance économique et impact social positif, en répondant aux besoins sociaux et environnementaux des territoires.

Selon l'observatoire de la CRESS, l'ESS en Centre -Val de Loire en 2025, en bref c'est :

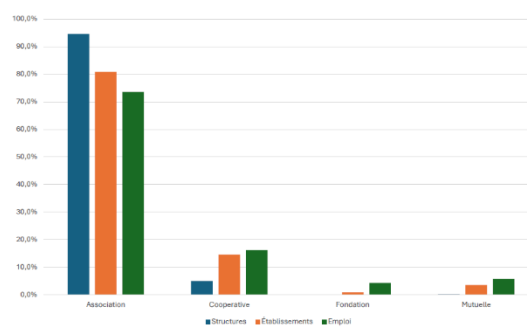
- 8 708 établissements ;
- 95 100 salariés, c'est-à-dire 1 salarié sur 10 dans la région qui travaille dans l'ESS
- 14,2% de l'emploi privé
- 2,39 milliards d'euros de masse salariale
- 1 249 établissements coopératifs, dont 82 SCOP et 10 SCIC
- 307 établissements mutualistes, avec 5 471 salariés
- 57 000 associations avec 510 000 bénévoles, dont 7 068 associations employeuses avec 65 000 salariés
- 84 fondations
- 139 tiers lieux
- 9 Projets Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)

En Centre-Val de Loire, l'économie sociale et solidaire (ESS) joue un rôle significatif dans l'emploi régional. En 2020², **95 100 salariés** travaillaient dans l'un des **8 708 établissements** de l'ESS, représentant ainsi **14,2 %** des emplois privés de la région. Ce chiffre est en progression par rapport à 2017, où la part des emplois privés était de 10,6 %.

Ce secteur est composé :

- **D'associations** : 74 % des emplois et 80 % des établissements,
- De **coopératives** : 16 % des emplois et 15 % des établissements,
- De **mutuelles** : 6 % des emplois et 4 % des établissements,
- De **fondations** : 4 % des emplois et 1 % des établissements

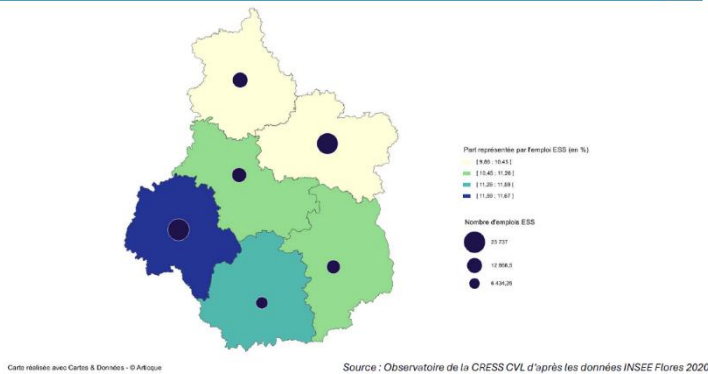
Répartition des structures, établissements et de l'emploi en fonction du statut ESS



Source : Observatoire de la CRESS CVL d'après les données INSEE Flores 2020

² Données INSEE Flores 2020

Représentation de la part et du nombre d'emplois ESS dans les départements du Centre-Val de Loire



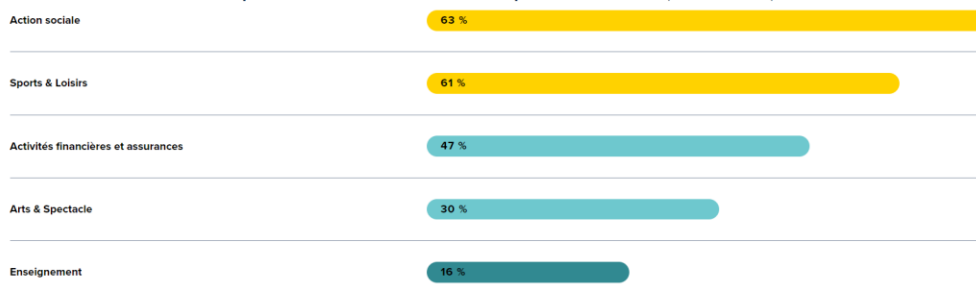
L'emploi ESS est particulièrement **féminisé**, deux salariés sur trois étant des femmes. L'ESS est également marquée par une proportion élevée de salariés âgés de plus de 50 ans, ce qui pose des défis en termes de **renouvellement des effectifs**.

En termes géographiques, l'ESS est plus présente dans le sud-ouest de la région et dans les territoires ruraux, où les activités sociales sont plus développées.

En Centre-Val de Loire, l'économie sociale et solidaire (ESS) est très diversifiée et couvre plusieurs secteurs d'activité :

1. **L'action sociale** : Ce secteur est prédominant, avec de nombreuses associations et mutuelles offrant des services de soins, d'accompagnement social, et de prévention santé. Il existe également de nombreuses entreprises d'insertion par l'activité économiques (entreprises et chantiers d'insertion) réintégrant les personnes éloignées du marché du travail en leur proposant des emplois dans divers domaines comme l'entretien des espaces verts, le recyclage, et la construction écologique.
2. **Les activités culturelles et sportives** : De nombreuses associations culturelles et sportives animent la vie locale en organisant des événements, des ateliers, et des compétitions.
3. **L'activité financière et d'assurance** : de nombreuses banques et assurances coopératives sont présentes en Centre – Val de Loire.
4. **L'éducation et la formation** : Des coopératives et associations se consacrent à l'enseignement et à la formation professionnelle, contribuant ainsi au développement des compétences locales.

Répartition des effectifs salariés de l'ESS par secteur d'activité (Source : Cress)



Ces activités montrent l'importance de l'ESS dans le développement économique et social de la région, en répondant aux besoins spécifiques des territoires et en favorisant l'inclusion sociale.

B. Un engagement marqué de la Région en faveur de l'ESS

La Région – Centre Val de Loire s'est engagée fortement en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire depuis de nombreuses années et bien avant la loi Hamon de 2014. 2 dispositifs innovants de soutien à l'ESS ont été créés : CAP ASSO et A VOS ID.

CAP ASSO est un dispositif mis en place en 2004 par la Région Centre-Val de Loire pour soutenir les associations locales en partenariat avec le Mouvement Associatif. Il offre des financements et un accompagnement personnalisé afin de renforcer leur impact social et de pérenniser leurs actions. Ce programme vise à encourager le développement des initiatives associatives en facilitant l'accès aux ressources nécessaires pour mener à bien leurs projets. En soutenant les associations, CAP Asso contribue à la dynamique sociale et solidaire de la région, en promouvant des valeurs de coopération, de solidarité et d'engagement citoyen.

Depuis près de 20 ans, grâce au dispositif CAP ASSO, plus de 6 500 projets ont été soutenus, 7 750 postes ont été aidés, pour un montant total de 195 Millions d'euros. En 2024, la Région a consacré 9 Millions d'euros à cette politique publique emblématique, ce qui a permis de soutenir 308 projets qui ont généré 345 postes aidés.

A VOS ID mis en place en 2010 sous le nom de « ID en Campagne » et élargi à l'urbain et aux dynamiques ville – campagne en 2015, est un dispositif innovant de la Région Centre-Val de Loire, conçu pour encourager l'innovation sociale, écologique et territoriale. Ce programme finance des projets coopératifs qui répondent aux besoins des habitants et favorisent la cohésion sociale. En soutenant des initiatives créatives et impactantes, A VOS ID permet aux porteurs de projets de concrétiser leurs idées et de contribuer activement à l'amélioration de la qualité de vie dans la région. Ce dispositif reflète l'engagement de la région à promouvoir une économie solidaire et inclusive, en valorisant les initiatives locales et en stimulant l'innovation sociale.

Depuis 2010, 400 initiatives sur ID en campagne/A VOS ID représentant un montant de plus de 18 M € qui bénéficient à 80% à des acteurs de l'ESS. En 2023, la Région a consacré 2 millions d'euros pour soutenir 37 initiatives avec 60 projets.

Cette politique a été conçue en articulation avec le programme européen LEADER (« Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale ») pour le développement des territoires ruraux, dont elle peut être le co-financement naturel. Sur les 23 Millions dédiés à LEADER de la programmation 2014 – 2020, 20% des bénéficiaires ont été des acteurs de l'ESS. Par ailleurs, l'animation du Réseau Rural Régional depuis 2014 devenu depuis Oxygène – Lab des transitions animé par la Région met en lumière les initiatives inspirantes, favorise leur mise en réseau en lien avec les collectivités territoriales.

La Région avait par ailleurs d'autres soutiens importants à l'ESS, par exemple :

- Le soutien historique à la CRESS, au Mouvement associatif, à l'URSCOP et à France Active
- Le soutien à des têtes de réseaux thématiques régionaux comme le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF), le réseau InPACT Centre avec une convention sur la multifonctionnalité de l'agriculture, le Réseau des Acteurs du Réemploi CVL (RAR – CVL) pour le déploiement des recycleries et ressourceries, autres thématiques ...
- En matière de culture : Soutien à la production et à la diffusion dans le champ de la création artistique. Soutien aux réseaux professionnels de la Culture structurant l'ESS dans ce secteur (Devenir.art, Fraca-Ma, Aliice...).
- En matière d'environnement : le dispositif des Conventions Vertes de soutien aux associations de protection de la nature et de l'environnement
- Le dispositif de la COP régionale « Mobilisation pour le Climat et la Transition Ecologique » pour le soutien à des événements ou à l'animation de Coalitions de la COP
- Le dispositif 1 euro Région 1 euro citoyen, pour accompagner les projets de production d'énergie citoyenne renouvelable

- En matière de démocratie permanente, le dispositif ICI la citoyenneté, soutenir des actions citoyennes singulières, innovantes et inspirantes et favoriser la participation des parties prenantes dans la gouvernance du projet.

Suite à la loi Hamon de 2014, la Région a adopté en 2018 sa première stratégie régionale de l'ESS. Sur la période 2018-2023, cette stratégie a permis de promouvoir et développer l'ESS en créant et renforçant plusieurs dispositifs et partenariats. Notamment, nous pouvons citer plusieurs actions :

- **L'animation régionale des coopératives** par l'URSCOP Ile de France, Centre-Val de Loire et DOM TOM a permis la création et la consolidation de coopératives (SCOP, SCIC et CAE), qui sont passées de 50 en 2017 à 82 en 2023, générant 1 487 emplois (+83 %).
- **L'incubateur d'innovation sociale Alter'Incub** animé par l'URSCOP qui accompagne des projets via des appels à projets : sur la période 2018-2023, 92 projets ont intégré le parcours, et 41 d'entre eux ont démarré une activité.
- La structuration d'un **réseau de Tiers-lieux** avec 148 initiatives tiers lieux en Centre – Val de Loire, avec le soutien de la CRESS, représentant 1 040 emplois (dont 68% de femmes) et réunissant 3 575 bénévoles aujourd'hui regroupé au sein de l'association régionale des tiers lieux (Ambition Tiers Lieux)
- **Efferve'sens, plateforme de financement participatif et de mobilisation citoyenne** animée par France Active Centre – Val de Loire, qui a permis de récolter 684 271 € via 6 050 contributeurs, finançant 88 projets grâce à une animation dotée de 160 000 € et une dotation « don pour don » de 205 000 €,
- La **CIGALES régionale Envol'ESS**, avec un financement de 15 000 €, réunissant 11 entrepreneurs ESS et accompagne 2 projets.
- Le soutien à l'émergence de 6 **Territoires zéro chômeurs de Longue durée**, puis à 4 territoires labélisés (Bléré, Blois, Tours et Bourges)

A titre illustratif, 2 exemples sont décrits ci-dessous pour mettre en exergue le parcours d'accompagnement et le soutien de la Région (en complémentarité avec l'Etat et d'autres interventions comme France Active Centre Val de Loire : la création de la SCOP des Cycloposteurs et la reprise en SCOP par les salariés de la société DURALEX.

La Région Centre-Val de Loire a soutenu dès 2020 l'association des **Cycloposteurs**, un service de livraison écologique à vélo sur la Métropole d'Orléans ainsi qu'une solution de proximité pour la valorisation des biodéchets. La phase d'amorçage du projet a été accompagnée par le dispositif **A VOS ID** ainsi que par **Alter'Incub** pour structurer le projet et valider sa faisabilité technique et économique. Dans sa phase de déploiement, la Région a accompagné l'association via un **CAP ASSO** et ensuite a accompagné sa transformation en SCOP via un **CAP Région SCOP-SCIC**. Ce soutien régional s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement et de développement du territoire ainsi que dans la transition écologique. Par ces soutiens et en lien avec des marchés publics de la Métropole d'Orléans ainsi que la mise à disposition d'un site, la SCOP est en passe après 4 ans de trouver un modèle économique avec la création de 6 ETP, en ayant parcouru plus de 40 000 kilomètres sans aucune émission de CO2 pour collecter annuellement près de 150 tonnes de biodéchets et livrer plus de 100 tonnes de colis. La structure a aussi participé à impulser la coalition COP Régionale sur les biodéchets avec une vingtaine d'associations locales aujourd'hui fédérer dans le Réseau Compost Citoyen régional.

En 2024, la reprise emblématique de **DURALEX** par ses salariés sous forme de Société Coopérative de Production (SCOP) prouve que l'ESS peut être une solution pérenne pour préserver nos entreprises tout en leur offrant de nouvelles perspectives. Face aux difficultés financières de l'entreprise, la Région a apporté un soutien déterminant en mettant en place une **garantie** via la Banque publique d'investissement (BPI) pour sécuriser les prêts bancaires nécessaires ainsi qu'un **prêt** bancaire. De plus, la Région a doublé l'apport en capital des salariés, via le **CAP Région SCOP-SCIC**, facilitant ainsi la reprise de l'entreprise par ses employés. Ce soutien a permis de maintenir l'intégralité des emplois et de préserver un patrimoine industriel emblématique de la région. Grâce à cet accompagnement, et même si les défis restent encore nombreux, Duralex peut désormais

envisager un nouvel avenir plus stable et durable sous la forme d'une coopérative renforçant les valeurs de solidarité et de démocratie au sein de l'entreprise.

3. Une stratégie élaborée en concertation étroite avec les acteurs de l'ESS pendant l'année 2024

L'élaboration de la Stratégie Régionale de l'ESS a fait l'objet d'une concertation large pour définir les enjeux d'ici 2030. Cette concertation coorganisée avec la CRESS, les réseaux régionaux de l'ESS, France Active Centre Val de Loire et le CESER a visé à coconstruire les ambitions avec les acteurs locaux, les territoires via des ateliers et des visites inspirantes.

La concertation s'est déroulée de la manière suivante :

- **Lancement régional de la concertation** avec 120 participants le 26 avril 2024 : avec des grands témoins Maud SARDA, Directrice de Label EMMAUS, Julie CHABAUD, écrivain et Benoit HAMON, Président d'ESS France, des témoignages des principaux réseaux (CRESS, Mouvement Associatif, UDES, Mutualités, ...) et des témoignages d'initiatives locales.
- **Visite exploratoire en Pays de la Loire** les 6 et 7 mai 2024 avec une délégation régionale (Région, CRESS, France Active Centre Val de Loire, CESER, URSCOP, LMA). Plusieurs structures de l'ESS œuvrant à l'échelle intercommunale voire départementale ont été rencontrées pour comprendre les coopérations locales et l'offre de services déployée en local.
- **3 journées de concertation territoriale** en mai et juin 2024, à Cepoy (45), Saint Patern Racan (37) et Châteauroux (36), pour approfondir 6 thématiques : les filières en transition, la finance participative et citoyenne, l'innovation sociale, l'animation de la vie locale, la jeunesse et la formation. Ces ateliers ont permis de proposer des mesures reprises dans la stratégie régionale.
- **2 ateliers internes au Conseil Régional** afin de travailler sur les différentes politiques régionales à destination de l'ESS (avec les directions de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, des transports, ...) et avec une attention particulière sur la politique économique régionale.
- Le **CESER** a également été saisi sur 2 sujets et a apporté sa contribution écrite, dont un certain nombre de propositions ont été reprises sur :
 - La **formation** des professionnels présents dans les structures ESS avec d'un côté des interrogations sur la pérennité technique des structures animées par des dirigeants vieillissants qu'il conviendra dans les années à venir de remplacer ; et d'un autre côté une sensibilisation devant être assurée pour les métiers non spécifiques à l'ESS apportant les services aux usagers.
 - La diffusion de l'esprit de l'ESS dans l'écosystème régional, « **l'ESSisation** » de l'économie, avec un lien évidemment plus fort à nouer entre les structures de l'ESS et les acteurs des agents économiques de l'ESS.
- **4 comités de suivi avec les réseaux de l'ESS et le CESER** de février à novembre 2024 pour faire le bilan de la concertation, définir les grands enjeux de la future stratégie et travailler sur la finalisation du plan.
- **La Conférence Régionale de l'ESS** du 12 novembre, coorganisée avec l'Etat et la CRESS, pour dresser le bilan de la précédente SRESS et partager les grandes ambitions de la future SRESS. Cette CORESS a été l'occasion de mettre en avant deux sujets de la prochaine SRESS : la jeunesse et les coopérations territoriales.

4. Une stratégie reposant sur une gouvernance partagée et une évaluation d'impact

L'élaboration de la Stratégie Régionale ESS s'est faite avec un **Comité partenarial** associé à la concertation et son élaboration. Ce comité est composé de la Région, de la Chambre Régionale de l'ESS, du Mouvement Associatif, de l'Union Régionale des SCOP, de France Active Centre Val de Loire, de l'Union Des Employeurs de l'ESS (UDES), de la Mutualité française et du CESER. Il est proposé que ce Comité partenarial assure un suivi de sa mise en œuvre et de ses impacts en y associant différents services de l'Etat, avec a minima une réunion annuelle. En fonction des ordres du jour, ce Comité de suivi pourra être ouvert à d'autres structures œuvrant à la mise en œuvre de cette stratégie.

La **Conférence Régionale de l'ESS** (CORESS), copilotée par l'Etat, la Région et la Chambre Régionale de l'ESS, qui se réunit tous les 2 ans, sera le moment privilégié pour partager plus largement un point d'avancée de la mise en œuvre de la stratégie régionale.

La Région veillera à la bonne articulation de ses dispositifs avec les dispositifs d'**Etat** (DLA, Guid'Asso, soutien méthodologique des PTCE) pour construire une offre concertée pour permettre d'accompagner les différentes dynamiques de l'ESS.

Cette stratégie fera l'objet d'une **évaluation d'impact** rigoureuse afin de mesurer son efficacité et ses retombées concrètes. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, en prenant en compte divers indicateurs de performance et de satisfaction. Elle offrira également l'opportunité d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de la stratégie, garantissant ainsi une démarche d'amélioration continue. En procédant à cette évaluation, la Région s'assure de la pertinence et de l'efficacité de ses actions, tout en renforçant la transparence et la responsabilité vis-à-vis des citoyens et des partenaires impliqués.

5. Une stratégie régionale de l'ESS pour renforcer l'ESS et ses pratiques dans toute l'économie et dans tous les territoires

Le plan d'action régional pour l'ESS fixe un cap ambitieux pour la période 2025-2030. Il s'articule autour de trois axes stratégiques complémentaires :

1. **Participer à la transformation du tissu économique régional et engager toute l'économie**, pour diffuser les valeurs de l'ESS et permettre une hybridation, en renforçant les coopérations entre l'ESS et l'économie classique, en associant les territoires, en accompagnant la transmission des entreprises sous forme coopérative.
2. **Faire grandir l'ESS en taille, proportion et diversité**, en soutenant l'émergence des initiatives de l'ESS, en déployant des actions de sensibilisation et de formation à l'ESS et en développant de nouveaux outils de finances solidaires pour consolider cet écosystème.
3. **Faire émerger des expérimentations d'innovations sociales, écologiques et territoriales**, pour encourager des projets pionniers qui réconcilient développement économique et bien-être collectif tout en répondant aux besoins non couverts des territoires.

AXE I : PARTICIPER A LA TRANSFORMATION DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL ET ENGAGER TOUTE L'ECONOMIE

La coopération entre les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et les acteurs économiques conventionnels présente des enjeux cruciaux pour une transition juste. D'une part, les acteurs de l'ESS contribuent par leurs pratiques à faire vivre des actions de solidarité, de justice sociale et de respect de l'environnement, qui peuvent enrichir les pratiques des entreprises traditionnelles.

D'autre part, les entreprises conventionnelles disposent souvent de ressources financières, de réseaux et de capacités d'innovation qui peuvent renforcer l'impact des initiatives de l'ESS. Cette collaboration peut ainsi favoriser l'émergence de modèles économiques hybrides, alliant rentabilité et responsabilité sociale, et contribuer à la transition vers une économie plus équitable et durable. Toutefois, cette coopération nécessite de surmonter des défis tels que les différences culturelles, les objectifs parfois divergents et la nécessité de créer des cadres de partenariat équilibrés et respectueux des spécificités de chaque acteur.

Il est également primordial d'impliquer les intercommunalités dans l'Économie Sociale et Solidaire. Leur implication permet de renforcer le maillage territorial et de favoriser la coopération entre les différents acteurs de l'ESS, tels que les associations, les coopératives et les entreprises sociales. En soutenant les initiatives locales, les intercommunalités contribuent à la création d'emplois, à l'inclusion sociale et à la dynamisation économique des territoires. L'engagement des intercommunalités dans l'ESS est essentiel pour construire des territoires plus résilients et solidaires.

La Région en action :

La Région Centre-Val de Loire joue un rôle de **cheffe de file dans le développement économique** et affirme ce rôle dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Ambition 2030. Ce plan stratégique vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité de la région en soutenant l'innovation, la transition écologique et la cohésion sociale. En tant que leader, la Région coordonne les efforts des différents acteurs économiques, publics et privés, à travers des **conventions de partenariats auprès des principaux réseaux régionaux** comme les Chambres consulaires, les pôles de compétitivité et les clusters, les réseaux de l'ESS... La Région met également en œuvre des politiques de soutien aux entreprises, favorise la recherche et le développement, et encourage les initiatives locales qui contribuent à la création d'emplois et à la dynamisation du territoire. Grâce à cette approche intégrée et ambitieuse, le Centre-Val de Loire aspire à devenir un modèle de développement économique robuste, capable de répondre aux défis de demain.

En plus de ces conventions avec les réseaux régionaux, la Région négocie également des **partenariats avec les intercommunalités** pour former un binôme sur le développement économique. Aussi, conformément aux engagements pris dans le SRDEII Ambitions 2030, la Région propose à chaque intercommunalité des **conventions de partenariat économique** pour fixer et renforcer le cadre de la coopération. Dans chacune des conventions, il est proposé aux territoires des axes de partenariats et l'ESS est un des axes proposés. Chaque collectivité peut ainsi s'approprier ce modèle de développement économique et envisager la manière dont l'intercommunalité peut se saisir du sujet. Ces conventions de partenariat économique viennent également nourrir les contractualisations en cours de déploiement à l'échelle des bassins de vie - **convention Région – Territoires : ambitions partagées 2030** – pour croiser les priorités régionales et les enjeux locaux.

La Région dynamise son territoire en s'appuyant sur des **réseaux de développeurs économiques et territoriaux**. Ces réseaux sont essentiels pour favoriser les synergies entre les différents acteurs locaux, qu'il s'agisse d'entreprises, d'institutions ou d'associations. En encourageant la collaboration et l'innovation, la Région crée un environnement propice à un modèle plus robuste. Différents réseaux fédérateurs peuvent être cités :

- Du côté économique : le **Réseau des Développeurs Economiques** animé par l'Agence régional DEV'UP réunissant environ 400 membres de l'écosystème économique dont le **Réseau ESSOR** animé par la CRESS réunissant une quarantaine de structures de l'ESS
- Du côté aménagement du territoire : le **Réseau des Développeurs Territoriaux** animé par la Région réunissant les agents de développements des Pays élargi occasionnellement aux chargés de mission thématiques (Conseiller en Energie Partagée, animateurs LEADER, ...), avec une animation régionale ouverte à tous par **OXYGENE** – lab des transitions

Le programme **Ambition Tiers-Lieux** en Centre-Val de Loire vise à structurer et dynamiser les espaces collaboratifs et innovants de la région. La Région Centre-Val de Loire joue un rôle central dans cette initiative en soutenant la création et le développement de ces tiers-lieux, qui sont des espaces hybrides favorisant la collaboration, l'innovation sociale et le développement économique local. En partenariat avec la CRESS, la Région met en place des outils pédagogiques, des formations et des ressources pour accompagner les porteurs de projets. Cette dynamique permet de renforcer les synergies entre les acteurs locaux, de valoriser les initiatives locales et de créer un réseau solide de tiers-lieux sur l'ensemble du territoire.

La **Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (MRESS)**, située à Fleury-les-Aubrais (45), est un lieu dédié à la promotion et au développement de l'ESS en Centre-Val de Loire. Elle abrite plusieurs structures régionales comme la CRESS, France Active, le Mouvement Associatif, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), l'Union Régional des SCOP, l'UDES, l'UNAT, la Ligue de l'enseignement... et joue un rôle central dans l'animation et la structuration de l'ESS sur le territoire. Ce lieu unique facilite la coopération et la mutualisation des ressources pour favoriser l'innovation sociale et le développement économique local. Elle offre également un espace de travail collaboratif et des services de soutien aux entreprises et associations de l'ESS, contribuant ainsi à la dynamique et à la visibilité de ce secteur.

La Région, avec ses partenaires, poursuivra les actions entreprises et poursuit les objectifs ambitieux suivants :

Objectifs mesurables de l'axe :

- **Accroître de 50% le nombre d'entreprises engagées dans un partenariat solidaire avec des entreprises de l'ESS** (état des lieux à réaliser)
- **Inciter les acteurs de l'accompagnement à poser la question du passage en SCOP lors de la transmission/reprise d'une entreprise** (dans le sillage de Duralex)
- **Parvenir à 2 800 salariés d'ici 2030 en SCOP et SCIC** (1 400 en 2023)
- **Un volet ESS dans chacune des conventions de partenariat économique entre la Région, DEV'UP et les 79 EPCI**
- **20 collectivités engagées dans une stratégie/feuille de route/plan d'actions ESS d'ici 2030** (0 en 2024 même si des collectivités s'engagent sur cette thématique)

ORIENTATION 1 : INTENSIFIER LES COOPERATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ESS ET LES ACTEURS ECONOMIQUES

Mesure 1. Amplifier les créations et reprises d'entreprises sous statut coopératif

Objectifs : A l'image de la reprise de DURALEX par les salariés en SCOP, l'objectif est de promouvoir le statut coopératif dans le cadre des projets de création, de reprise et de transmission

Actions mises en œuvre par la Région : Cette mesure s'appuiera notamment sur l'expertise de l'URSCOP Ile de France, Centre -Val de Loire, Outre-Mer et des Coopératives d'Activités et d'Emplois et se déclinera ainsi :

- Communiquer sur les SCOP, SCIC et CAE présentes en Région Centre - Val de Loire
- Sensibiliser les acteurs de l'entrepreneuriat public et privé (consulaires, agences, ...) sur le statut de coopérative

- Former spécifiquement les agents de la Région et de DEV'UP
- Informer les syndicats de salariés et les chefs d'entreprises sur le statut de coopératives
- Organiser une conférence avec les syndicats, les auxiliaires de justice, l'Etat pour renforcer les liens et la connaissance sur le passage en SCOP et inciter les acteurs à se poser eux-mêmes la question
- Informer, dans le respect du secret des affaires, l'URSCOP sur les entreprises en difficultés afin d'informer les salariés de la possibilité de la mise en place d'une SCOP
- Encourager les collectivités territoriales à collaborer avec les CAE, SCOP et SCIC dans les projets économiques locales
- Intégrer un axe spécifique de développement des coopératives agricoles sous forme de Scop et de Scic, en tant que modèles innovants de coopération économique et sociale au service des territoires par la sensibilisation des acteurs agricoles aux modèles Scop et Scic agricoles, et par l'aide au montage de projets coopératifs agricoles au-delà des CUMA
- Valoriser le règlement régional de la Dotation Jeune Agriculteur du FEADER qui inclut dans la définition de chef d'exploitation, les associés-salariés de sociétés coopératives de production à objet agricole, c'est-à-dire relevant du statut social de salarié agricole au sein d'une société coopérative dont ils sont également associés.

Mesure 2. Renforcer les coopérations entre les développeurs économiques et les développeurs de l'ESS en mobilisant l'agence régionale DEV'UP

Objectifs : l'Agence Régionale DEV'UP joue un rôle crucial dans la mise en réseau et la coordination des acteurs économiques. Cette mesure vise à conforter le rôle de DEV'UP dans ce rôle et vise à encourager les collaborations avec les acteurs de l'ESS dans la mise en œuvre de sa feuille de route.

Actions mise en œuvre par la Région : en s'appuyant sur l'expertise reconnue de DEV'UP, il sera déployé les actions suivantes :

- Impliquer la CRESS dans le copilotage du Comité TESS – Transition Ecologique Sociale et Sociétale aux côtés de la Région, du MEDEF et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- Renforcer l'intégration de l'ESS dans les différentes études élaborées par DEV'UP et/ou renforcer la participation aux travaux d'études et d'observation de la CRESS et du Mouvement Associatif
- S'appuyer sur les complémentarités entre l'Université des Développeurs de DEV'UP et le réseau ESSOR pour définir un parcours de sensibilisation et de formation des développeurs économiques au sein des collectivités territoriales, les consulaires, BGE, pôles, clusters, ...
- Participer à l'organisation d'espace de dialogue et d'interconnaissance entre les acteurs économiques
- Mobiliser les ressources de la CRESS, de l'URSCOP, de France Active, du Mouvement Associatif pour venir en appui de DEV'UP

Mesure 3. Renforcer les liens de solidarité entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques (démarche RSE, société à mission...) pour développer l'interconnaissance et des projets de coopérations

Objectifs : encourager les collaborations entre les entreprises de l'ESS et celles engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Responsabilité Territoriale des entreprises (RTE), société à mission, Communautés Coq Vert ...

Actions mise en œuvre par la Région : Cette mesure pourra se traduire par les actions suivantes :

- Repérer et faire se rencontrer les entreprises qui mènent des démarches exemplaires en termes de pratiques durables, territoriales et inclusives

- S'appuyer sur les différents réseaux régionaux (DEV'UP, ESSOR, ...) et sur l'expertise de DEV'UP, des Consulaires, de la CRESS, de France Active (communautés « Faire Mouvement »), du Mouvement Associatif... pour organiser des rencontres entre ses différents acteurs
- Encourager la mise en place d'initiatives conjointes et notamment des mutualisations
- Expérimenter les coopérations possibles entre le secteur industriel et les acteurs de l'ESS
- Communiquer sur les impacts de ces initiatives pour créer d'autres engagements et essaimer les coopérations

Mesure 4. Inscrire un volet ESS dans chaque convention régionale avec les réseaux régionaux économiques (pôles, clusters, consulaires, agences, ...)

Objectif : engager les différents réseaux régionaux à coopérer avec les acteurs de l'ESS et inversement en s'appuyant sur les conventions négociées avec la Région

Action mise en œuvre par la Région : Cette mesure se traduira par la proposition systématique, par les services de la Direction de l'Economie, d'axes de coopération dans toutes les conventions régionales avec les partenaires économiques. Ces propositions, adaptées à chaque partenaire économique, permettront d'inclure l'ESS dans les plans d'actions des structures conventionnelles et également d'inclure ce dialogue dans les plans d'actions des acteurs de l'ESS

ORIENTATION 2 : DEVELOPPER LA TERRITORIALISATION DE L'ESS ET LES PARTENARIATS AVEC LES INTERCOMMUNALITES POUR « FAIRE MOUVEMENT » DANS LA PROXIMITE

Mesure 5. Elaborer un parcours de sensibilisation et d'accompagnement à l'ESS pour les collectivités territoriales

Objectifs : au-delà du développement économique, l'objectif est également de sensibiliser et d'accompagner les collectivités territoriales sur leurs autres champs de compétences (déchets, alimentation, innovation territoriale, commandes publiques...)

Actions mise en œuvre par la Région :

- S'appuyer sur le réseau Oxygène et sur le réseau des développeurs territoriaux en lien avec les Maisons de la Région et avec les acteurs de l'ESS (CRESS, Mouvement Associatif, France Active, URSCOP ...) pour présenter des expériences inspirantes des collectivités locales et des acteurs de l'ESS dans d'autres régions aux élus locaux, agents des collectivités et autres acteurs (atelier thématique sur l'ESS, ...)
- Faire connaître les actions de réseaux comme les événements « les voix de l'innovation sociale » organisés par l'URSCOP et les initiatives inspirantes à destination des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de webinaires organisés pour les collectivités territoriales

Mesure 6. Engager les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie, d'une feuille de route ou d'un plan d'actions en faveur de l'ESS

Objectifs : Encourager les collectivités territoriales à décliner la stratégie régionale de l'ESS au niveau local pour prendre en compte l'ESS dans leur compétence économique.

Actions mise en œuvre par la Région : Cette mesure se déclinera ainsi

- S'appuyer sur les conventions de partenariat économique négociées avec toutes les intercommunalités et DEV'UP pour encourager les intercommunalités à approfondir les coopérations territoriales avec l'ESS
- Impulser des rencontres avec les Elus en lien avec les Maisons de la Région, encourager et accompagner les intercommunalités à afficher leur soutien à l'ESS
- Organiser à l'échelle des territoires des espaces de dialogue et d'interconnaissance entre acteurs de l'ESS et entreprises locales
- Adhérer au Réseau Territorial de l'Economie Sociale (RTES) pour mobiliser leurs compétences et leurs outils, partager des pratiques et des expériences et encourager les intercommunalités à adhérer (3 collectivités adhérentes en 2024)
- Faire connaître et diffuser les fiches territoires élaborées par la CRESS
- S'appuyer sur le RTES pour mettre en place un club des collectivités engagées pour l'ESS en région qui pourra s'appuyer les réseaux régionaux préexistants.

Mesure 7. Encourager le déploiement de lieu(x)-totem pour valoriser l'ESS, dont les tiers lieux, à travers le cadre des CRST

Objectifs : La Région mène une politique d'animation et de coordination des tiers-lieux avec la démarche « Ambition Tiers-Lieux ». Ces espaces sont des lieux de coopération, d'innovation sociale et d'accompagnement des porteurs de projets. A l'image de ce qui existe dans d'autres régions, des lieux-totems de l'ESS peuvent être encouragés.

Actions mise en œuvre par la Région

- Créer une fiche CRST pour que les collectivités lancent des projets de lieux dédiés à l'ESS et mixant les publics
- Ces lieux répondront à un cahier des charges, travaillé avec la CRESS. Un lieu-totem ESS peut : accueillir des activités ou des formations relevant de l'ESS, promouvoir l'ESS sous différentes formes (marché, festival, conférences...), s'intégrer à un tiers-lieu existant. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux lieux mais de valoriser et coloriser des lieux existants.
- Accompagner la réflexion de l'implantation d'un lieu totem autour de la Maison Régionale de l'ESS, en lien avec une collectivité souhaitant l'accueillir

AXE II : FAIRE GRANDIR L'ESS EN TAILLE, PROPORTION ET DIVERSITE

Pour être fortes, pérennes et capables de se développer, les structures de l'ESS doivent se doter des compétences adaptées, adopter des modèles organisationnels et économiques efficaces, et mutualiser des solutions dans des domaines clés comme la gestion financière, le juridique ou le numérique. Elles doivent également intégrer des filières, changer d'échelle et se doter d'outils de mesure d'impact.

Le développement de l'ESS passe par un soutien financier adapté et un accompagnement entrepreneurial pour favoriser la croissance des structures existantes et encourager la création de nouvelles initiatives. Parallèlement, promouvoir les achats responsables et renforcer les partenariats public-privé sont essentiels pour positionner l'ESS comme un acteur clé des chaînes d'approvisionnement.

La formation joue un rôle central dans ce processus. Elle permet aux dirigeants et salariés de l'ESS d'acquérir les compétences nécessaires pour innover, gérer efficacement leurs structures et relever les défis sociaux et écologiques. Diversifier l'ESS implique aussi de favoriser l'inclusion des groupes sous-représentés, comme les jeunes, les femmes et les minorités, tout en soutenant l'innovation sociale pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux. Ces actions combinées renforceront l'impact de l'ESS et ses valeurs de solidarité, démocratie et durabilité.

La Région en action : dispositifs et initiatives pour soutenir l'ESS

Depuis plusieurs années, la Région Centre-Val de Loire déploie une gamme variée de dispositifs pour accompagner les acteurs de l'ESS :

- **Le CAP ASSO** : dispositif emblématique qui fête ses 20 ans en 2025 et soutient les associations employeuses.
- **Les CAP Région volet Économie** : ouvert aux entreprises de l'ESS pour accompagner les PME-PMI, l'économie de proximité, la transition écologique et la transformation numérique.
- **Le CAP SCIC SCOP** : simplifié et renforcé pour inclure les SCOP et SCIC.
- **À VOS ID** : soutien aux initiatives innovantes et collaboratives en milieu urbain et rural.
- **Financement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)** : promotion de formes d'entrepreneuriat collaboratives.

La Région mobilise également les fonds européens, notamment via le FSE+ (fiche 29 du programme opérationnel) pour soutenir la promotion de l'ESS.

Développement des outils de finance solidaire

La stratégie régionale a permis de créer des instruments financiers adaptés, tels que :

- **EFFERVE'SENS** : plateforme de financement participatif en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire.
- **ENVOL'ESS** : club d'investisseurs solidaires (Cigales régionales).
- **Livret COP** : produit d'épargne solidaire avec le Crédit Coopératif pour financer des projets à fort impact social et environnemental.
- **Énergie Renouvelable Citoyenne** : programme "1€ Citoyen = 1€ Région" pour soutenir les projets coopératifs d'énergie renouvelable.

Intégrer l'ESS dans les marchés publics

Dans le cadre de son **SPASER 2017-2021**, la Région a favorisé l'insertion sociale via des clauses sociales et l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics. Le **SPASER 2023-2027** va plus loin en renforçant la reconnaissance des acteurs de l'ESS et en facilitant leur accès aux marchés publics.

Formation et sensibilisation des jeunes

La Région accompagne les dirigeants bénévoles à travers un partenariat avec **Le Mouvement Associatif** et soutient des initiatives éducatives avec **ESPER** (Économie Sociale Partenaire de l'École de la République). Depuis 2019, une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale et la CRESS, intègre les principes de l'ESS dans les programmes scolaires et sensibilise les enseignants à ces enjeux. Renouvelée en 2024, cette convention encourage la mise en œuvre de projets éducatifs liés à l'ESS.

La Région, avec ses partenaires, poursuivra les actions entreprises et poursuit les objectifs ambitieux suivants :

Objectifs mesurables :

- **Accroître de 50% le nombre de PME relevant de l'ESS**
- **Viser une part de l'emploi privé à 16 % et augmenter la part de l'ESS dans le PIB régional par l'apport d'activités industrielles et de services**
- **Viser un objectif de 30% du total des aides économiques en faveur de l'ESS**

ORIENTATION 3 : METTRE EN PRATIQUE AUPRES DES JEUNES LA CULTURE DE LA COOPERATION DE L'ESS ET PARTICIPER A FORMER LA PROCHAINE GENERATION

Mesure 8. Permettre aux jeunes de vivre de l'ESS par l'éducation populaire, notamment au travers des Coopératives Jeunesse de Services

Objectifs : La sensibilisation des jeunes à l'ESS constitue un axe important pour attirer des talents vers l'ESS. Il est important que la jeunesse « teste » l'ESS avec le déploiement des Coopératives Jeunesse de Service (CJS) qui représentent un outil de sensibilisation et d'expérimentation de l'ESS pour les 16-17 ans. L'objectif est d'expérimenter 6 CJS, puis de déployer la démarche et leur pérennisation en lien avec d'autres acteurs (réseau des CAF, ...).

Actions mise en œuvre par la Région

- Expérimenter les CJS sur 5 territoires : Tours, Brenne, Vierzon, Chartres, Fleury-les-Aubrais/Orléans
- Faire un bilan de l'expérimentation sur le déploiement de CJS (y compris celle du Sanitas préexistante à Tours), sur leur modèle économique et sur l'implication des collectivités et des partenaires
- Impliquer les collectivités territoriales concernées au titre de leurs actions en faveur de la jeunesse et également au titre d'utilisateur des CJS
- Communiquer sur les résultats et les bonnes pratiques.

Mesure 9 : Sensibiliser et former les jeunes à l'ESS, avec les établissements scolaires

Objectifs : La sensibilisation des jeunes constitue un axe important pour attirer des talents. Il est essentiel de sensibiliser les jeunes aux valeurs et aux principes de l'ESS dès le plus jeune âge, en intégrant ces notions dans les programmes éducatifs et en favorisant les initiatives entrepreneuriales au sein des établissements scolaires et universitaires.

Actions mises en œuvre par la Région :

- Faire connaître aux jeunes les entreprises de l'ESS, donner envie de s'engager
- Renforcer les objectifs de la convention ESPER qui concerne le public jeune avec les partenaires (la Région, l'Etat, le Rectorat, la CRESS et la MGEN),
- Renforcer la sensibilisation à l'ESS auprès des professeurs participants au concours Graine de boites avec près 450 lycéens et Créa Campus avec près de 1000 étudiants (dont Pépites ESS)

ORIENTATIONS 4 : RENFORCER LES CONDITIONS DE REUSSITE DE L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

Mesure 10. Faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier des acteurs de l'ESS :

Objectifs : L'accès à l'immobilier ou au foncier peut freiner ou retarder des projets d'ESS. Bien que relevant de la compétence des intercommunalités, la Région peut être facilitatrice.

Actions mise en œuvre par la Région

- Mobiliser les collectivités locales compétentes en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises pour permettre l'accès à du foncier ou de l'immobilier notamment en lien avec le Club des collectivités et le RTES
- Recenser les initiatives existantes à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional afin d'élaborer un plan d'actions et associer les partenaires (collectivités, Banque des Territoires, SEM, ...)
- Sensibiliser les outils fonciers dans la région aux projets portés par l'ESS (SEM patrimoniale Territoires & Développement, SET, SEPALE, etc.)
- Et/ou appuyer les expérimentations de dynamiques d'accompagnement sur le foncier spécifique à l'ESS plus locales par « A vos ID » (ID 37, ...)
- Et/ou « faire venir » des foncières solidaires existantes ailleurs pour qu'elles développent leur activité dans notre territoire (type Bellevilles ou Villages Vivants).

Mesure 11. Consolider des parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat sous statut ESS

Objectifs : L'ESS représente un modèle entrepreneurial alternatif, axé sur l'utilité sociale, la coopération et la solidarité. L'ESS offre une diversité de statuts juridiques qui dépendent du projet et du mode de gouvernance. L'objectif est de renforcer les dispositifs de conseils à l'entrepreneuriat sous statut ESS, pour que les entrepreneurs connaissent les différents statuts existants avant leur création ou envisage leur transformation.

Actions mise en œuvre par la Région : en s'appuyant sur les actions de la CRESS, de l'URSCOP et de France Active Centre Val de Loire :

- Accompagner les créateurs d'entreprises sur le statut juridique et envisager le statut ESS (associations, sociétés commerciales de l'ESS, agréments ESUS ou coopératives)
- Communiquer sur l'entrepreneuriat sous statut ESS dans les différents documents / événements sur le sujet de la création / transmission / reprise
- Sensibiliser et accompagner les entreprises existantes à la possibilité de se transformer en statut ESS
- Renforcer la visibilité et l'ancrage territorial des parcours d'innovation type Efferve'sens / Alter'Incub comme espace d'invention et d'expérimentation de réponses à des besoins non pourvus par les acteurs publics ou le secteur marchand
- Réfléchir à la pérennisation du financement des porteurs de projet en phase d'étude et d'expérimentation à travers un outil type Fonds de confiance porté par France Active Centre Val de Loire
- Structurer des parcours à l'entrepreneuriat collectif et solidaire sous forme de compagnonnage à l'image du réseau REPAS ou fermes partagées

Mesure 12 : Sensibiliser aux enjeux transversaux de la transition écologique, de l'égalité femme – homme, du handicap

Objectifs : Ces enjeux font l'objet de démarches et stratégies spécifiques (COP régionale, stratégie égalité femmes – hommes, stratégie handicap). Les acteurs de l'ESS et les collectivités sont des cibles communes pour sensibiliser, porter haut et fort ces sujets sociétaux et faire concrètement progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur fonctionnement.

Actions mises en œuvre par la Région :

- Animation d'ateliers et webinaires sur ces sujets pour les collectivités territoriales avec les directions sectorielles concernées, en lien avec l'Etat et le Mouvement associatif
- Articulation avec le DLA régional sur ces sujets et renforcement des actions visant à faire progresser l'égalité, à combattre les discriminations liées au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle.
- Mise en place de journées dédiées dans le cadre du réseau des acteurs labélisés Guid'asso, en coopération avec l'Etat et le Mouvement Associatif, copilotes de Guid'Asso avec la Région, et dans le cadre du réseau ESSOR animé par la CRESS
- Ateliers thématiques du réseau Oxygène – lab des transitions

Mesure 13. Orienter les entreprises de l'ESS (tout statut confondu) vers les dispositifs régionaux existants de droit commun

Objectifs : Promouvoir les dispositifs existants et de droit commun auprès des entreprises de l'ESS et notamment les CAP région PME-PMI, Economie de proximité, Transition écologique et Transformation numérique

Actions mises en œuvre par la Région :

- Informer les développeurs économiques et les réseaux accompagnateurs des dispositifs existants et de leur ouverture aux entreprises de l'ESS
- Renforcer la communication sur les dispositifs régionaux notamment auprès des entreprises de l'ESS

Mesure 14. Créer et animer un réseau régional des investisseurs citoyens solidaires

Objectifs : Il s'agit de renforcer l'implication des citoyens dans le financement de projets locaux à fort impact social et environnemental en complément des outils régionaux existants (Efferve'sens, livret COP...).

Actions mise en œuvre par la Région

- En lien avec la fédération nationale des Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) et France Active Centre – Val de Loire, développer le réseau des Cigales locales sur le territoire régional
- Envisager le renouvellement de l'apport de la Région au fonds de confiance déployé par France Active Centre Val de Loire
- Animer le réseau régional des investisseurs citoyens solidaires (Efferve'sens, Cigale régionale ENVOL'ESS, Livret COP régional, dispositif ENR citoyen, Terre de liens, ...)
- Communiquer sur les outils existants et relayer les initiatives auprès des différents acteurs (collectifs citoyens, collectivités, ...)
- Soutenir des coopératives pour le développement de projets spécifiques

Mesure 15. Créer et animer une communauté des financeurs publics et privés pour soutenir les initiatives de l'ESS

Objectifs : Des financements existent en faveur de l'ESS, l'objectif serait de créer une communauté des financeurs réunissant les financements publics existants (Etat, ADEME, BPI, Banque des Territoires...) mais également des financements privés (fondations, mutuelles, ...). Cette communauté permettrait de mieux connaître les attendus de chaque financeur et éventuellement d'envisager des outils communs.

Actions mise en œuvre par la Région :

- Organiser une communauté des financeurs de l'ESS (Etat, Banque des Territoires, ADEME...) permettant de connaître les financements existants
- Réaliser un état des lieux des partenaires privés mobilisables (banques coopératives, mutuelles...), des collectivités intéressées, des entreprises intéressées afin d'identifier les besoins et priorités
- Identifier les ressources financières, humaines et matérielles nécessaire.

Mesure 16. Créer un dispositif régional d'aide sous forme d'apport en fonds propre avec droit de reprise à destination de structures associatives bénéficiant de fonds européens

Objectifs : Cette mesure relève d'un engagement de la Région lors de l'élaboration du rapport « vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région Centre-Val de Loire pour la vitalité associative » approuvé en séance Plénière le 13 avril 2023, Afin de faciliter le recours des associations aux fonds européens, la Région met en place, lors de la Commission Permanente de novembre 2024, une aide sous forme d'apport en fonds propres avec droit de reprise, une avance remboursable disponible immédiatement.

Actions mise en œuvre par la Région

- Améliorer l'information des associations sur les dispositifs européens
- Accompagner et conseiller les associations dans le montage de leur dossier
- Déployer le dispositif régional d'aide sous forme d'apport en fonds propre avec droit de reprise
- Encourager les têtes de réseaux de l'ESS à mettre en place une cellule d'accompagnement

ORIENTATIONS 5 : DEVELOPPER LES COMPETENCES ET LA PROSPECTIVE DES METIERS

Mesure 17. Outiller les entreprises de l'ESS face au défi du recrutement

Objectifs : Les entreprises de l'ESS sont fortement marquées par une proportion élevée de salariés âgés de plus de 50 ans. Le renouvellement des effectifs constitue un défi important et doit attirer des talents. L'ESS étant présente dans de nombreux domaines d'activité, les métiers qui la composent sont variés et peuvent toucher à des secteurs aussi divers que l'environnement, le social, la santé, l'éducation, la culture, ou encore le sport.

Actions mise en œuvre par la Région

- Renforcer l'offre de formation continue pour les dirigeants et employés, bénévoles comme salariés de l'ESS avec le Mouvement Associatif
- Accompagner le développement de formations à l'ESS pour les demandeurs d'emploi
- Intégrer des modules ESS dans les programmes de formation avec les partenaires de la formation professionnelle
- Mobiliser la VAE pour faciliter la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience
- S'appuyer sur l'UDES et l'OPCO Uniformation et notamment l'espace régional de dialogue social
- Favoriser les groupements d'employeurs et la mutualisation des ressources humaines

Mesure 18. Travailler de façon prospective avec le GIP Alfa Centre et l'ORFE sur 3 filières de l'ESS :

Objectifs : Pour anticiper le renouvellement des générations, un travail prospectif peut être conduit avec le GIP Alfa Centre et l'ORFE. 3 filières prioritaires sont ciblées dans un premier temps : l'animation, la réparation et le réemploi et le bâtiment.

Actions mise en œuvre par la Région :

- Engager un travail de diagnostic entre les structures de l'ESS (UDES notamment), le GIP Alfa Centre et l'ORFE sur les 3 filières
- Envisager avec les financeurs concernés la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec les acteurs de l'ESS ou mesure équivalente

AXE III : FAIRE EMERGER DES EXPERIMENTATIONS D'INNOVATIONS SOCIALES ECOLOGIQUES ET TERRITORIALES

Faire émerger des expérimentations d'innovations sociales, écologiques et territoriales est essentiel pour répondre aux défis contemporains de manière durable et inclusive. Ces initiatives visent à mobiliser les acteurs locaux, à encourager la participation citoyenne et à développer des solutions innovantes qui répondent aux besoins spécifiques des territoires.

En créant des espaces d'expérimentation, en offrant un accompagnement personnalisé et en assurant un financement adéquat, ces projets permettent de tester de nouvelles approches et de promouvoir des pratiques durables. L'objectif est de renforcer la résilience des communautés locales, de favoriser la transition écologique et de stimuler le développement économique et social de manière équitable.

La Région en action :

Alter'Incub Centre-Val de Loire est le premier incubateur d'innovation sociale de la région, présent depuis 2018. Soutenu par la Région et mis en œuvre par l'Union régionale des Scop et Scic, il accompagne les projets innovants depuis leur émergence jusqu'à leur concrétisation, en mettant l'accent sur l'intérêt collectif et le développement territorial. L'incubateur offre des outils, méthodes et ressources pour aider à la maturation des projets, et met en relation avec des partenaires pertinents pour chaque projet. Il révèle le potentiel des projets, facilite et accélère leur émergence et leur réussite, et contribue à la création d'entreprises utiles, ancrées sur leur territoire et pluri-partenaires. En 2025, Alter'incub envisage de faire évoluer son offre d'accompagnement avec des ateliers territoriaux servant de révélateurs de projets et proposera toujours l'accompagnement sous forme d'incubation.

En 2024, le territoire régional dispose de **9 Pôles Territoriaux de Coopération Economique**. Ces 9 PTCE s'appuient sur des coopérations territoriales fortes, associent des acteurs publics et privés autour de thématiques importantes (alimentation, réemploi, culture, ...), développent des projets socialement et écologiquement innovants. Ces PTCE sont soutenus par l'Etat, la Région ne les finance pas au titre de « PTCE » mais vient articuler son intervention en complémentarité sur les phases d'émergence ou de la structuration voire le financement de projets issus de la dynamique au travers de notamment de CAP ASSO et/ou A VOS ID.

Enfin, la Région Centre-Val de Loire joue un rôle actif dans le soutien aux initiatives d'innovation sociale, notamment à travers le financement d'expérimentations telles que "**Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**". Ce projet vise à résorber le chômage de longue durée en mobilisant les ressources locales pour créer des emplois adaptés aux compétences des personnes sans emploi. La Région s'engage financièrement pour accompagner ces démarches innovantes, en partenariat avec le Fonds Social Européen Plus (FSE+) qui cofinance des formations professionnelles destinées à faciliter l'insertion sur le marché du travail. D'autres soutiens de la Région existent sur la mise en place d'une filière **VRAC** issue d'une Coalition de la COP régionale, le développement des **matériaux biosourcés**, ...

Ces actions illustrent la volonté de la Région Centre-Val de Loire de promouvoir un développement économique inclusif et durable, en soutenant des projets qui répondent aux besoins spécifiques de ses territoires et de ses habitants.

Objectifs mesurables :

- **3 projets d'innovation sociale et écologique dans chaque bassin de vie**
- **20 accords de coopération (type PTCE / partenariat ESS-entreprise) (9 PTCE labellisés en 2024)**
- **Tripler les investissements solidaires en faveur de projets de transition écologique et sociale**

ORIENTATION 6 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES D'INNOVATION ECOLOGIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

Mesure 19. Accompagner la création de fabriques à initiatives

Objectifs : Nous avons besoin de faire émerger des actions qui répondent à des besoins non couverts dans les territoires (ex. réseau de micro-crèches rurales, ressourceries, légumeries, ateliers de transformation etc.). L'objectif est de proposer une ingénierie aux territoires, en complément de celle existante par les Agents de Pays et Pôles territoriaux, pour faire émerger les besoins, des actions et des porteurs de projets. Il existe une méthode éprouvée et un réseau de fabriques animée par l'AVISE sur le territoire national (par exemple « les générateurs » en BFC portés par France Active). Deux fabriques sont en création dans le Cher, et l'Indre et Loire

Actions mise en œuvre par la Région

- Faire émerger des projets d'innovation sociale et écologique, en lien avec le réseau des Fabriques à Initiatives initié par l'Avise en 2010 et notamment soutenu par la Banque des Territoires et l'Agence nationale de la cohésion de territoires.
- Développer un parcours territorial pour accompagner les porteurs d'idées à révéler et valider leur potentiel d'innovation sociale sur leur territoire en faisant évoluer Alter'Incub.
- Articuler les dispositifs d'accompagnement au niveau territorial pour faciliter la rencontre des besoins des territoires et des porteurs d'idées.

Ces fabriques sont complémentaires du dispositif A VOS ID qui pourra cofinancer les projets, avec très régulièrement des co-financements LEADER pilotés par les 23 Groupes d'Action Locale.

Mesure 20. Développer des coopérations économiques territoriales en lien avec des filières économiques (transition, économie circulaire, alimentation, ...) :

Objectifs : Les Projets Territoriaux de Coopération Economique constituent des dispositifs innovants qui favorisent la coopération territoriale et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils regroupent des entreprises de l'ESS, des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres acteurs locaux, autour de projets économiques communs et solidaires.

Actions mise en œuvre par la Région :

- Elaborer un AMI régional pour faciliter le repérage et accompagner des dynamiques locales de filières partenariales et innovantes.
- Articuler cet AMI régional avec les dynamiques de PTCE

Mesure 21. Développer la recherche participative autour de l'ESS avec les universités

Objectifs : l'objectif est de renforcer les sujets de recherche sur les sciences humaines et sociales.

Actions mise en œuvre par la Région

- Rappeler le fait que l'ESS constitue un sujet d'intérêt régional dans l'APR – IR (Appel à projet de Recherche d'intérêt régional)
- Initier une bourse CIFRE pour un doctorat au sein de la Région portant sur une problématique régionale ESS avec un laboratoire de recherche de la région
- S'appuyer sur les travaux du Labo de l'ESS pour territorialiser des projets de recherche-action

Mesure 22. Encourager des expérimentations d'innovation écologique, sociale et territoriale

En complémentarité avec d'autres stratégies ou politiques régionales (alimentation, transition, ...), l'objectif est d'appuyer les expérimentations et initiatives locales sur le territoire régional au travers notamment d'A vos ID qui a permis à la fois d'expérimenter et de structurer des initiatives locales sur de nombreuses thématiques répondant aux besoins du territoire, portées par des alliances d'acteurs publics et privés (dynamiques collectives autour de la réparation et du réemploi, émergence des Projets alimentaires territoriaux avec des dynamiques autour des circuits courts de qualité, dynamiques autour de la précarité énergétique, dispositif mobile de santé, participation citoyenne, ...). Cela participe à faire émerger des dynamiques régionales structurantes comme les ressourceries et recycleries (près d'une trentaine au niveau régional aujourd'hui). Cela permet aussi d'accompagner des expérimentations s'inscrivant dans des lois ou projets de loi d'expérimentation (TZCLD, Sécurité sociale de l'alimentation, ...).

Exemple 1 : Appuyer des expérimentations locales de la sécurité sociale de l'alimentation

Sous l'expression « sécurité sociale de l'alimentation » se décline un ensemble d'expérimentations locales : financement d'études, création de charte, contractualisation consommateurs/agriculteurs, actions de distributions alimentaires, caisses solidaires...

Ces expérimentations pourraient participer au projet de loi d'expérimentation, à l'image de ce qui s'est fait sur TZCLD.

Au niveau national (soutenues par des collectivités locales, fondations, France 2030) : Montpellier, Bordeaux, Grand Lyon, Toulouse, Clermont Ferrand, Saint Etienne, ...

Dans la région : Collectif SSA 37 à Tours, réflexion en cours à Parmentier à Blois, autour du Chardon à Nogent le Rotrou

Exemple 2 : Soutenir la phase exploratoire et l'expérimentation de coopérative de transition écologique sur le territoire régional.

Plusieurs expérimentations sont en cours actuellement en France sur le Revenu de Transition Ecologique (RTE), qui donnent lieu à la création, sous diverses formes de coopératives de transition écologiques. Il s'agit de proposer un cadre d'entrepreneuriat collectif dédié aux activités de la transition écologique, pour en faire un moteur de création d'activités et de reconversion professionnelle dans les territoires. Un accompagnement personnalisé principalement dédié à des publics en difficulté y est assuré.

L'action consiste à lancer une étude de faisabilité avec les CAE du territoire régional et d'accompagner des expérimentations.

Exemple 3 : Accompagner la création de fondations de territoire à titre expérimental

Les fondations de territoire visent à rassembler différents acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, citoyens) autour de projets territoriaux répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, culturels ou économiques. L'objectif est d'étudier le déploiement d'une fondation régionale et/ou plusieurs fondations territoriales. Un travail particulier sera mené avec les entreprises du territoire (notamment les PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire) pour identifier leur intérêt. L'expérimentation de ces fondations offre donc une opportunité unique de repenser la manière dont les territoires peuvent s'organiser et innover pour répondre aux défis contemporains.